Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime
La SAFER Île de France se propose de **rétrocéder** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département : YVELINES (78)

Commune : BREVAL - 70 a 20 ca
Parcelles cadastrées :
Les gres : E-14-15
Ce bien figure en zone naturelle (N) du Plan Local d'Urbanisme.

Département : VAL D'OISE (95)

Commune : BERVILLE - 20 a 43 ca
Parcelle cadastrée :
La mairie : C-327
Ce bien figure en zone agricole (A) du Plan Local d'Urbanisme.
ET
Commune : BREANCON - 33 a 89 ca
Parcelle cadastrée :
Le bois du fay : ZD-77
Ce bien figure en zone naturelle (N) du Plan Local d'Urbanisme.
ET
Commune : HARAVILLIERS - 5 ha 19 a 48 ca
Parcelles cadastrées :
La camarderie : A-111-112-142-155 - La haie : ZA-136 - La sente de saussette : ZC-7 - La valencienne : ZA-35 - Le haut piclot : ZC-38-51-56-62 - Le pain d epice : ZD-183 - Le pre barrier : ZI-76-77-78-88 - Les duvats : A-156-158 - Les friches : ZD-103[36] - Les longues pieces : ZD-41
Ces biens figurent en zone agricole (A) et naturelle (N) du Plan Local d'Urbanisme.
La superficie totale de l'ensemble du foncier est de 05ha 73a 80ca.

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 07/12/2020.** Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.
SAFER de l'Ile-de-France – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS
Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50
Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.